



2020 - 2026
PROGRAMME STRATÉGIQUE

Ensemble créons les territoires de demain

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Un réseau d'élus au service des élus

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN OCCITANIE



2,6

millions d'hectares de forêts en Occitanie



36%

du territoire (*moyenne nationale : 29%*)



2^{ÈME}

région forestière de France métropolitaine



5 800

entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros



+20 000

emplois qui contribuent à la vitalité de nos territoires



1 179

communes propriétaires de forêts relevant du Régime forestier



237 000

hectares de forêts communales

+ 500 000

propriétaires privés dont les 3/4 ont moins de 4 hectares

13%

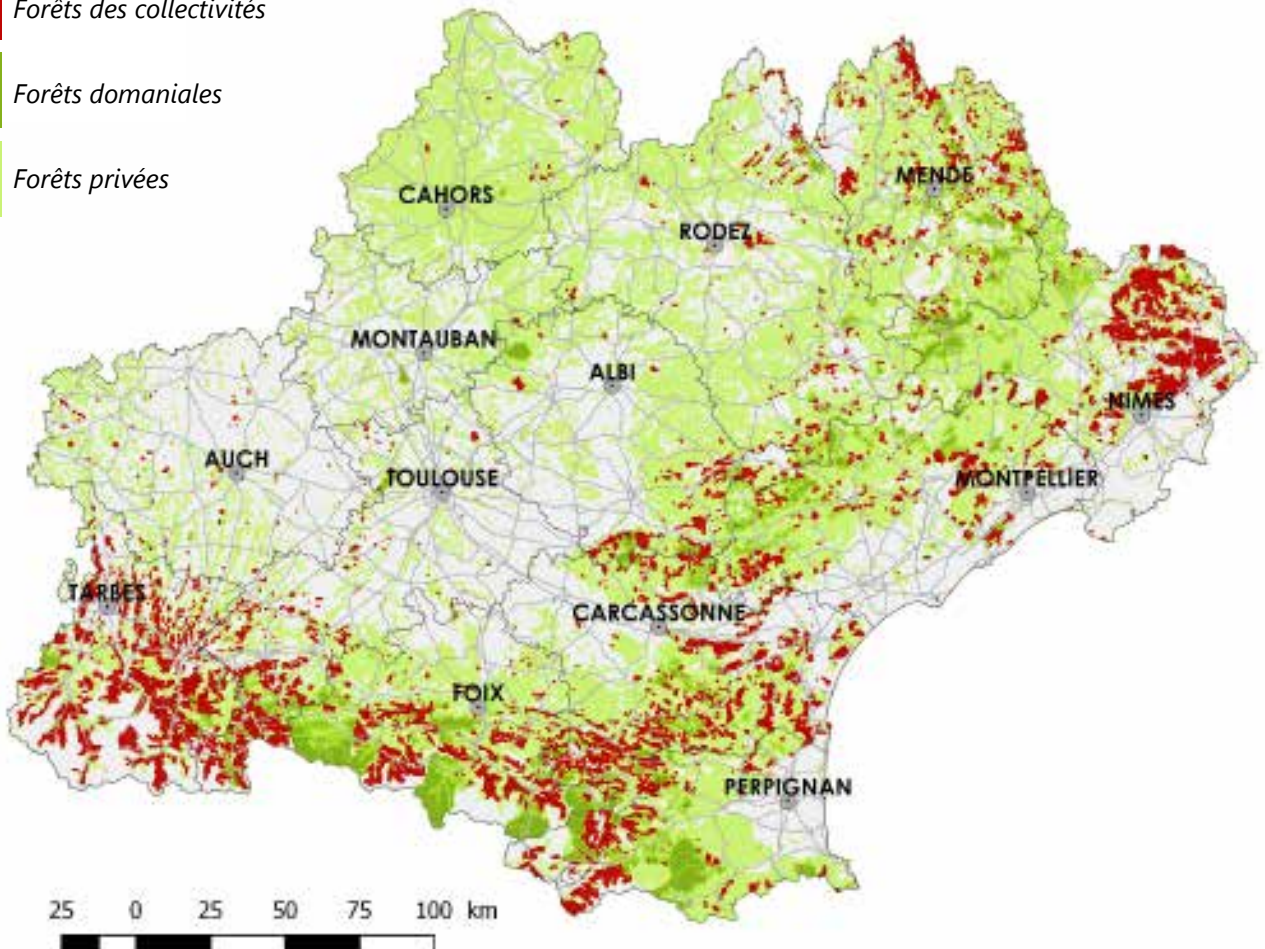
Forêts des collectivités

9%

Forêts domaniales

78%

Forêts privées



9,3 MILLIONS DE m³

produits annuellement en forêt en Occitanie

45 MILLIONS DE m³

volume sur pied en forêt des collectivités

17 m³

c'est ce que produit la forêt d'Occitanie en 1 minute

POURQUOI LES ÉLUS SONT CONCERNÉS PAR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ?

ÉLUS PROPRIÉTAIRES

Certains d'entre vous sont propriétaires de forêts communales. En tant qu'élus vous avez un rôle à jouer et des responsabilités spécifiques vis-à-vis de ce patrimoine et de sa gestion.

Les **Collectivités forestières** vous accompagnent en partenariat avec l'Office National des Forêts, dans vos réflexions pour la gestion et la valorisation des forêts communales.



ÉLUS AMÉNAGEURS DU TERRITOIRE

Vous êtes responsable de l'aménagement et du développement de votre commune et de votre intercommunalité. Dynamiser le territoire en faveur de différentes filières économiques en lien avec la forêt et la filière-bois, c'est possible.

Les **Collectivités forestières** vous accompagnent pour assurer la prise en compte des rôles environnementaux et sociaux de la forêt (chasse, loisirs...) dans le cadre des stratégies locales de développement forestier.



ÉLUS MAÎTRES D'OUVRAGE DE BÂTIMENTS

Utiliser le bois local, transformé localement pour construire vos bâtiments, les chauffer et aménager vos espaces publics, c'est possible ! La logique de proximité est au coeur de vos projets et de nos missions.

Les **Collectivités forestières** vous assistent à chaque étape de vos projets en vous apportant des solutions techniques, juridiques et économiques adaptées et reconnues.



ÉLUS RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ

Elus, vous êtes responsables de la sécurité de vos administrés et de votre territoire.

Les **Collectivités forestières** sont à vos côtés pour vous faire connaître l'ensemble des acteurs et des outils à votre disposition. Elles vous accompagnent pour mettre en place une stratégie efficace en termes de prévention des risques sur votre territoire (inondations, incendies, avalanches...).



ÉLUS MÉDIATEURS

Elus, vous êtes garants de l'intérêt général. A ce titre vous pouvez avoir à désamorcer certains conflits liés à des intérêts particuliers divergents : ceux des exploitants ne sont pas les mêmes que ceux des chasseurs, qui diffèrent encore des associations ou des promeneurs.

Les **Collectivités forestières** vous accompagnent pour vous permettre de bâtir des arguments et de jouer votre rôle de médiateur local.



UN RÉSEAU D'ÉLUS STRUCTURÉ

Les associations de **Collectivités forestières** composent un réseau structuré aux échelles départementales, régionales, de massif et nationale.

Plus de 120 élus administrateurs d'associations départementales définissent, portent et mettent en œuvre les actions des **Collectivités forestières**, en Occitanie.

Ce réseau constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt de notre région.

En Occitanie, cette association d'élus regroupe plus de 600 communes (propriétaires ou non de forêts) et une vingtaine de structures intercommunales.



UNE LIGNE POLITIQUE CLAIRE



Faire de la forêt et du bois des axes de développement des territoires dans une logique de développement durable

Les **Collectivités forestières** contribuent au développement de tous les territoires de notre région, en plaçant la filière forêt-bois au coeur de chaque projet politique.

Créer de l'économie et des emplois au sein des territoires

Lutter contre le changement climatique et ses effets

Assurer une pérennité de ces espaces pour les générations futures

UNE STRATÉGIE EN 3 AXES

Représenter et porter les intérêts des élus

Les élus œuvrent au profit d'une meilleure gestion de la forêt sur le long terme dans une logique d'intérêt général.

Les **Collectivités forestières** portent la voix des élus dans différentes instances. Nous croyons aux liens entre l'urbain et le rural.

Nous souhaitons favoriser les circuits de proximité et le développement économique et social de tous les territoires.

Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local

Les élus locaux ont énormément de sujets à traiter.

En matière de forêt et de bois, ils sont concernés par les 5 compétences de l' élu.

Les **Collectivités forestières** les accompagnent dans ces différentes compétences à chaque étape de leur projet, de l'idée à l'inauguration.

Former, informer, communiquer

Les **Collectivités forestières** dispensent régulièrement des sessions de formations et d'informations pour les élus et agents de collectivités sur de nombreuses thématiques.

En complément, des outils techniques sont mis régulièrement à la disposition des élus pour les accompagner dans l'exercice de leurs compétences.

Les positions tenues par les élus des **Collectivités forestières** sont portées à connaissance des médias (presse, radio, tv, réseaux sociaux, ...)

Représenter les collectivités et être force de propositions aux différentes instances décisionnaires (nationale, de massifs, régionale, départementales) afin de faire de la forêt une composante essentielle de l'aménagement des territoires

- ▶ Faire valoir nos positions en participant aux différentes commissions
- ▶ Faire valoir nos spécificités locales et d'élus aux différents échelons, tant hors du réseau des communes forestières que dans celui-ci
- ▶ Créer un partenariat spécifique avec la Région, les Départements et d'autres associations d'élus (AMF, AMRF...)

Développer et renforcer le réseau des Collectivités forestières en région

- ▶ Mettre en place des élus référents par thématique
- ▶ Dynamiser les associations départementales (plus de vie associative, plus d'adhérents...)
- ▶ Créer l'association du Tarn-et-Garonne

Développer les partenariats pour diffuser les positions des Collectivités forestières

- ▶ Avec d'autres associations d'élus
- ▶ Avec les territoires
- ▶ Avec d'autres structures pilotées par des élus (CAUE, Agences d'urbanisme, Openlg, Entente de la Forêt Méditerranéenne...)
- ▶ Avec d'autres acteurs de la filière (Forêt privée, Interprofession, Chambre d'Agriculture, FNB, ...) et/ou à la marge (SAFER, Fédérations de chasse, ...)

S'appuyer sur le réseau des démarches territoriales pour mettre en œuvre notre politique

- ▶ Renforcer le réseau politique
- ▶ Créer un véritable partenariat politique avec les territoires et les acteurs, en particulier les PNR

Affirmer le besoin d'un service public en forêt pour toutes les composantes de la forêt

- ▶ Acter le besoin d'un service public en forêt au regard des enjeux futurs
- ▶ Demander une dissociation entre le service public et le service commercial
- ▶ Demander une adaptation du régime forestier aux spécificités de notre région (traiter la problématique des frais de garderie sur le photovoltaïque)
- ▶ Expérimenter le Plan Local Forestier

Coordonner la mise en place d'une politique de ventes de bois favorables aux communes et au développement des territoires

- ▶ Animer un comité régional des ventes
- ▶ Œuvrer à la mise en place de stratégies commerciales territoriales
- ▶ Créer une relation de confiance avec les acteurs professionnels pour avoir du gagnant-gagnant



Garantir une gestion durable des forêts des collectivités

- ▶ Accompagner les élus lors de la rédaction des aménagements par l'ONF
- ▶ Travailler sur les aménités non marchandes de la forêt
- ▶ Mieux prendre en compte la biodiversité dans les aménagements

Augmenter le patrimoine foncier forestier des collectivités et amplifier sa gestion

- ▶ Poursuivre l'identification des Biens Vacants et Sans Maîtres
- ▶ Analyser les forêts des collectivités non soumises au Régime Forestier
- ▶ Développer les syndicats de gestion
- ▶ Engager le remembrement forestier
- ▶ Développer des Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF)
- ▶ Favoriser et organiser l'échanges de parcelles

Mobiliser plus et mieux les bois

- ▶ Utiliser les outils sur la desserte (Déclaration d'Intérêt Général - DIG, Schéma d'Accès à la Ressource Forestière - SARF, Mode Opérateur d'Utilisation de la Voirie - MOUV)
- ▶ Favoriser la prise en compte des ruptures de charges et multifonctionnalité des pistes
- ▶ Développer la mise en place des fonds d'amorçage

Valoriser et utiliser plus de bois local

- ▶ Promouvoir, inciter et accompagner l'utilisation du bois local pour tout projet d'investissement ou achat des collectivités (mobilier, bâtiment, énergie...)
- ▶ S'appuyer prioritairement sur les marques collectives de certification
- ▶ Initier un système de traçabilité pour le Bois-énergie
- ▶ Trouver de nouvelles valorisations à plus forte valeur ajoutée

Développer la solidarité entre les territoires par le lien urbain-rural

- ▶ Impliquer techniquement et financièrement les collectivités urbaines dans la mise en place d'outils de mobilisation et valorisation du bois local pour leur propre bénéfice
- ▶ Travailler sur les aménités non marchandes de la forêt et les échanges financiers possibles entre urbain et rural

Développer une politique de lutte contre les risques naturels

- ▶ Faire valoir que la gestion forestière est un moyen de prévention des risques
- ▶ Accompagner les élus « avant, pendant et après le feu »
- ▶ Réfléchir à des moyens techniques et financiers d'entretien (pastoralisme, complémentarités activités...)

Développer les moyens d'actions des élus sur la gestion de l'eau

- ▶ Travailler sur l'accès à l'eau pour la lutte contre les feux de forêts
- ▶ Faire valoir que la forêt joue un rôle sur l'écoulement des eaux et leurs qualités

Repositionner les élus comme des médiateurs

- ▶ Travailler avec l'ensemble des acteurs pour une meilleure acceptabilité de leurs activités respectives (acceptabilité des coupes, aménagements concertés, multifonctionnalité de la forêt...)
- ▶ Développer le réseau des «forêts pédagogiques»



Sensibiliser les élus

- ▶ Intervenir dans les intercommunalités pour faire valoir les enjeux de la filière forêt-bois
- ▶ Développer des outils pratiques sur différentes thématiques pour aider les élus à monter en compétences
- ▶ Organiser des visites d'entreprises, visites de chantiers pour favoriser les échanges entre élus et acteurs privés de la filière

Communiquer à destination de différents publics tant en interne qu'en externe

- ▶ Poursuivre la déclinaison la stratégie de communication par public cible
- ▶ Faire connaître largement notre réseau et nos positions



Former les élus des collectivités

- ▶ Faire monter en compétence les administrateurs
- ▶ Se positionner comme un organisme reconnu et incontournable pour la formation des élus sur la forêt et le bois
- ▶ Décliner un programme de formation annuel adapté aux besoins des élus
- ▶ Organiser des webinaires et développer un parcours de formation en ligne et sur mesure (de type MOOC)
- ▶ S'associer à d'autres structures pour renforcer la force de mobilisation la formation des élus



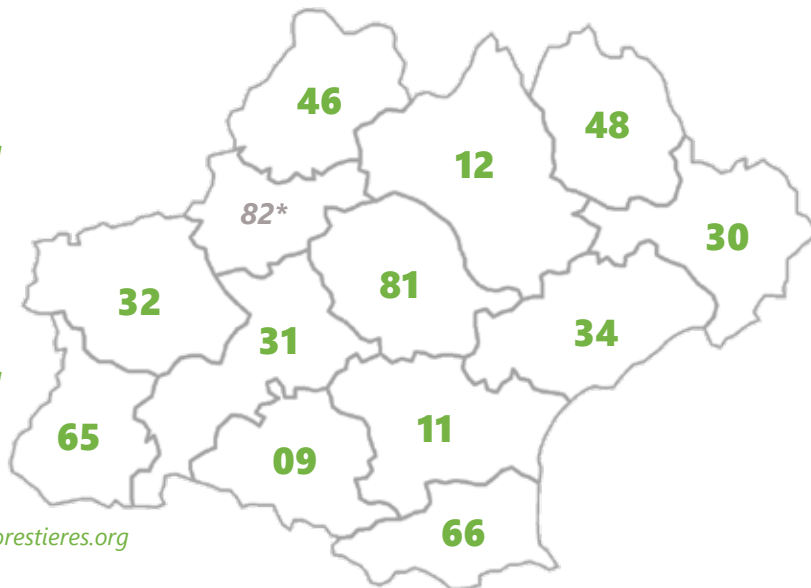


Francis LABORIE
Président COFOR 46
Maire de Sousceyrac-en-Quercy
lot@communesforestieres.org

Geneviève GASQ BARÈS
Présidente COFOR 12
Maire de Condom d'Aubrac
aveyron@communesforestieres.org

Christian MALAVIEILLE
Président COFOR 48
Maire délégué de Javols
lozere@communesforestieres.org

Cédric CARME
Président COFOR 81
Adjoint à Saint-Amans-Soult
tarn@communesforestieres.org



Cédric CLEMENTE
Président COFOR 30
Maire de Lirac
gard@communesforestieres.org

Serge DUCAMIN
Président COFOR 32
1er Adjoint à commune de Monlezun d'Armagnac
gers@communesforestieres.org

Francis CROS
Président COFOR 34
Maire de La Salvetat-sur-Agoût
herault@communesforestieres.org

Jacques BRUNE
Président COFOR 65
Adjoint à Beaudéan
hautes-pyrenees@communesforestieres.org

Jacky GALY
Président COFOR 11
Maire de Lapradelle-Puilaurens
aude@communesforestieres.org

Denis MARTIN
Président COFOR 31
Maire d'Esténos
haute-garonne@communesforestieres.org

Frédéric LAFFONT
Président COFOR 09
Maire de Montferrier
ariège@communesforestieres.org

Daniel BAUX
Président COFOR 66
Maire de Labastide
pyrenees-orientales@communesforestieres.org

* Le Tarn-et-Garonne n'est à ce jour pas organisé en association départementale. Les collectivités peuvent adhérer directement à l'Union Régionale.

Le bureau de l'Union Régionale
Collectivités forestières Occitanie :

- Francis CROS (COFOR 34) - Président
- Stéphane MAGOT (COFOR 46) - Vice-Président
- Denis MARTIN (COFOR 31) - Vice-Président
- Frédéric LAFFONT (COFOR 09) - Secrétaire
- Daniel BAUX (COFOR 66) - Trésorier
- Cédric CLEMENTE (COFOR 30) - Membre du bureau



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.

Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



CONTACTEZ-NOUS

Collectivités forestières Occitanie
Pyrénées-Méditerranée
04.11.75.85.17
occitanie@communesforestieres.org
www.collectivitesforestieres-occitanie.org